

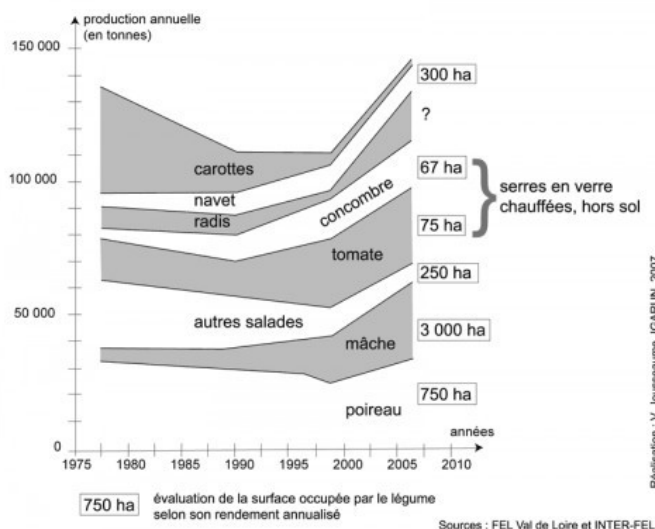
Défendre le pays de Retz : 8 bonnes raisons de lutter contre les carrières de sable et l'agro-industrie légumière nantaise

1 – « On mâche sur la tête »

Petite Histoire de l'industrie nantaise de la mâche

Historiquement, le maraîchage désigne, selon le dictionnaire de l'Académie française, « *la culture jardinière de légumes* ». Étymologiquement, il renvoie aux marais et désigne une culture diversifiée à taille humaine. Ne nous y trompons pas : les lobbys agro-industriels qui se prétendent aujourd'hui « *maraîchers nantais* » sont en vérité la branche légumière de l'agro-industrie.

A Nantes, la culture intensive de la mâche n'a rien de traditionnel contrairement à la fable que nous vendent les communicants de l'agro-alimentaire. Elle ne s'est véritablement imposée comme culture dominante qu'à l'orée des années 1990 avec l'effondrement du prix de la carotte. En 2006, le bassin nantais produisait 88% des 36000 tonnes de mâche produite en France ! La moitié de cette mâche est destinée à l'export¹. Il y a quelque chose d'absurde et de profondément anti-paysan dans le projet industriel de faire manger partout et à tout le monde la même mâche nantaise, alors que des milliers de variétés de salades peuvent être cultivées localement pour répondre aux besoins des habitant-e-s. L'uniformisation industrielle, c'est le contraire de la diversité paysanne. En Loire Atlantique, parmi les industriels légumiers « *20-25 % sont même aujourd'hui en monoculture de mâche ; cette dernière est la production principale de tous (hors serristes).* »² Au nom de quelle logique absurde 50 % de la mâche européenne doit-elle être produite à Nantes ?



L'extension métropolitaine a bétonné irréversiblement la ceinture verte nourricière qui contribuait à l'autonomie alimentaire de la ville. Au maraîchage paysan diversifié s'est substitué une filière agro-industrielle principalement concentrée au Sud de la Loire. Le paysage de bocage et de polyculture élevage qui caractérisait pendant des siècles le terroir du Pays-de-Retz, est progressivement remplacé par une mer de sable, de serres chauffées et de bâches plastiques : un désert agro-industriel ultra-spécialisé.

1 source : <https://www.entreprise-nantes.fr/mache-nantaise-les-maraichers-menaces-par-le-pret-a-consommer/>

2 Source : Valérie Jousseau and Christine Margetic, *Autre légume. Autre Lieu. La mâche dans le bassin maraîcher nantais* (<https://journals.openedition.org/mediterranee/84#tocto1n2>)

Evolution du paysage : disparition du bocage et progression de la mer de plastique en Pays-de-Retz, l'exemple de la commune de Saint Julien de Concelles



Les parcelles recouvertes par des serres ou des « *grands abris plastiques* » apparaissent en blanc et ressemblent à des feuilles A4 qui ont avalé les prairies. A noter que la majorité des surfaces accaparées et artificialisées par le maraîchage industriel sont des cultures de plein champs, invisibles sur ces vues satellite.

2 – « La tête dans le sable »

Extractivisme, agro-industrie et ensablement des terres

Originellement la mâche poussait de manière sauvage entre les rangs de vignes. Aujourd'hui elle conduit à un ensablement généralisé des sols en Sud-Loire. Pour faciliter la sur-mécanisation des travaux, les industriels la cultivent sur sable comme désormais toutes les cultures standardisées de légumes.

L'industrie de la mâche est un vortex extractiviste. 1 ha de mâche, c'est jusqu'à 30 tonnes de sables par hectare chaque année ³ ! Ainsi, pour cultiver les 4500 ha de mâche du bassin nantais, il faut extraire 135000 tonnes de sable par an ! 30 % du sable de la carrière GSM est destiné à l'agro-industrie de l'aveu même de la direction. Le coût du sable est principalement déterminé par son prix de transport. Ainsi quand une carrière de sable s'installe, les grosses sociétés de l'industrie légumière font main basse sur toutes les terres alentours.

³ Source : <https://www.mediapart.fr/journal/ecologie/260523/pres-de-nantes-et-d-angers-l-insatiable-appetit-de-terres-des-maraichers-industriels>

La branche légumière de l'agro-industrie et le secteur du BTP sont liées par une alliance systémique. En Loire-Atlantique, Emmanuel Torlasco en est la cheville ouvrière. Il est aujourd'hui directeur de la « *Maison des Maraîchers Nantais* ». Il a occupé pendant 11 ans le poste de secrétaire général régional (Pays de la Loire) de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM).⁴

Ensabler la terre, drainer les parcelles, araser les haies, c'est – structurellement – une artificialisation massive des sols. Il faut absolument décorrélérer la production de sable de celle des légumes : l'une est renouvelable, l'autre est une ressource finie en voie d'épuisement. A l'échelle mondiale, c'est 50 milliards de tonnes de sable et de gravier qui sont extraits tous les ans - de quoi construire un mur de 35 mètres de hauteur sur 35 mètres de large le long de l'équateur. Il s'agit de la deuxième ressource la plus utilisée au monde après l'eau.

Le sable joue un rôle crucial pour les rivières, ainsi que les écosystèmes côtiers et marins. Son extraction accélère l'érosion. Il est prélevé de la terre dans des carrières, aspiré par des dragues au fond de l'océan, ou raclé à la pelle mécanique dans les rivières et sur le littoral. Autant de méthodes qui affectent la qualité de l'eau, de l'air et du sol. L'extraction de sable affecte le fonctionnement hydrologique des cours d'eau, la morphologie des côtes et des courants marins. Les conséquences de cette frénésie extractiviste sont aussi humaines et sociales, en témoignent l'explosion du trafic de sable en Inde⁵ ou encore au Maroc⁶.

Cette ressource met des millénaires à se constituer et ses stocks finis atteignent des seuils critiques et sont annonciateurs d'une pénurie. ⁷ Prendre au sérieux ce constat, c'est ralentir l'extraction de sable et cesser d'étendre les carrières. En décembre 2023, Lafarge a annoncé le report de son projet d'extension de carrière, marquant un premier infléchissement et une victoire d'étape importante pour notre lutte. Le combat continue jusqu'à l'abandon définitif des deux projets d'extension sur la commune de Saint Colomban, celui de Lafarge et celui de GSM, et jusqu'à l'obtention d'un moratoire sur l'extension des carrières en Loire Atlantique où de plus en plus de collectifs se fédèrent au nord et au sud de la Loire. Fermer le robinet du sable, c'est la seule solution pour sérieusement développer les alternatives au béton dans la construction et pour stopper l'accaparement des terres par l'industrie légumière au détriment du maraîchage paysan.

3 – « Ils ont mangé la terre »

L'accaparement des terres par l'agro-industrie légumière nantaise

En Loire-Atlantique, les surfaces dédiées à l'agro-industrie légumière ont augmenté de 24% entre 2010 et 2021. Cet accaparement foncier concentre les terres aux mains de quelques grosses sociétés qui contournent les régulations foncières. Par des montages juridiques complexes, quelques familles possèdent une myriades de sociétés et accumulent chaque jour un peu plus de terres, d'aides publiques et de capital. En 2020 en Loire Atlantique, 440 entreprises de « maraîchage » s'étendent sur 5375 hectares de terres. Ces entreprises représentent 0,17 % des sociétés agricoles du département mais concentrent 11,5 % des aides PAC de Loire Atlantique. La plupart sont réunies au sein de la puissante « Fédération des Maraîchers Nantais », une succursale locale de la FNSEA.

4 Source : Loire-Atlantique – Les Maraîchers nantais recrutent un nouveau directeur, Loire-Atlantique Agricole 21/11/2022

5 Une émission de radio France sur le trafic de sable en Inde : <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/secrets-d-info/trafic-de-sable-en-inde-un-terrain-mine-pour-les-journalistes-1658556>

6 Un reportage d'Arte sur la razzia de sable au Maroc : <https://www.arte.tv/fr/videos/100095-000-A/maroc-razzia-sur-le-sable/>

7 source : Rapport du Programme des Nations unies pour l'environnement https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/38362/sand_sustainability.pdf?sequence=3&isAllowed=y

Tableau des géants de l'agro-industrie légumières nantaises		
Société	Dimensionnement	Montant des aides PAC
SCEA Océane	3400 ha + 115 ha de Grand abris plasituques + 122 ha de serres	5 245 212 euros/an
SCEA Les trois Moulins	1 000 ha + 90ha de Grand abris Plastiques + 25 ha de serres	2 889 493 euros/an
Nanteurop	1 430 ha + 22 ha de Grand abris plastiques + 16 ha d'entrepôts	2 466 709 euros/an
SAS Ydeal	750 ha	2 090 788 euros/an
Terrena (Val nantais)	1 700 ha	1 927 526 euros/an
SCEA Val d'Herm	750 ha	1 168 425 euros/an

Ces chiffres donnent le vertige. Ces sociétés sont en réalité tenues par une poignée de grandes familles qui en détiennent les parts sociales : Vinet, Renaudineau, Visoneau, Jussiaume, Bouyer, Marais, etc. L'immensité des surfaces, le montant délirant des aides PAC, démontrent que ces prétendus "maraîchers" nantais sont des grands patrons dont la condition sociale n'a strictement rien à voir avec l'immense majorité des agriculteurs. Pour rappel, selon le recensement agricole de 2020, la taille moyenne des exploitations maraîchères et horticolas est de 11 ha ! De quoi mieux mesurer la démesure des exploitations de l'agro-industrie légumière nantaise...

La cupidité de ces acteurs sociétaires fait augmenter considérablement le prix du foncier. « *Le prix du terrain ils n'en ont rien à faire, ils sont prêts à mettre 4 à 5 fois le prix tant qu'ils ont un accès à l'eau* » constate le coordinateur de France Nature Environnement Pays de la Loire. La concentration empêche les installations paysannes, elle détruit le bocage et la polyculture-élevage. Ces sociétés font main basse sur les fermes en élevage via des rachats de parts sociales pour passer sous les radars de la SAFER⁹ et de la CDOA¹⁰. Comme ce fut encore récemment le cas à la Chevrolière. Le maire désirait racheter pour le compte de la commune 300 hectares de terres. L'objectif de la mairie était notamment de préserver par cet achat l'étang et la ressource en eau tout en favorisant l'installation paysanne. La SAFER, aux mains de la FNSEA, a préféré vendre les terres à une grosse exploitation industrielle de légumes.¹¹ Plusieurs maires des communes du Sud-Loire ont déploré cet accaparement. Non seulement le complexe agro-industriel fait main basse sur les terres, mais en plus il s'organise comme une mafia pour méthodiquement saboter toutes les initiatives porteuses d'une autre politique foncière.

8 Source : *Près de Nantes et d'Angers, l'insatiable appétit de terres des maraîchers industriels, Médiacités 22/05/2023*

9 SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural. Organisme paritaire chargé de la régulation des achats et ventes de terres agricoles.

10 CDOA : Commission d'Orientation et d'Attribution des Terres. Attribue sur critères de priorisation des autorisations d'exploiter, préalable nécessaire à la signature de baux de fermages sur des terres agricoles.

11 Source : <https://www.ouest-france.fr/economie/agriculture/un-maire-sinsurge-en-loire-atlantique-toujours-plus-de-terre-pour-quelques-societes-maraicheres-5d55d740-c4ae-11ed-93d7-4c4cd65beb9c>

4 – Eau secours !

L'accaparement et l'empoisonnement de l'eau

Sur la Communauté de communes de Grand Lieu, la quantité d'eau consommée en un an par l'irrigation (au moins 2,6 millions de m³ en 2021) est très largement supérieure à la consommation d'eau des 41000 habitants de la communauté de commune.¹² En Loire-Atlantique, la consommation annuelle par hectare de production maraîchère sur sol sableux est de 3 000-5 000m³ en plein champ est de 10 000m³ sous serre et grand abri plastique. L'agro-industrie légumière en Loire Atlantique consomme 7,4 millions de m³/an, soit l'équivalent d'un quart de la consommation en eau de l'ensemble des habitants de Nantes-Métropole.

En 2022, la nappe de Machecoul a atteint son niveau historique le plus bas, mais la société Vinet continuait d'arroser son muguet, et l'agro-industrie continuait de réclamer et d'obtenir des dérogations à tour de bras. Mais en plus d'accaparer l'eau, ils sont en train de l'empoisonner. La nappe de Machecoul, à l'image de bien d'autres, est empoisonnée par l'agro-industrie. Les consommateurs boivent quotidiennement une eau chargée en nitrates et en pesticides. Les concentrations mesurées sont certes inférieures aux normes actuellement en vigueur, mais on ne dispose pas d'assez de recul pour évaluer sérieusement les impacts sanitaires au long cours d'une consommation quotidienne de pesticides dans l'eau potable. Par ailleurs, il y a régulièrement des dépassements de taux. En 2019, pendant 79 jours les taux de metolachlore - un herbicide cancérigène - dans l'eau ont été dépassés sans engendrer de restrictions d'usage ni même d'information des consommateurs.¹³

Ces dépassements mesurés par l'ARS ne sont en vérité que la partie émergée de l'iceberg. Les déclarations récentes de Mickaël Derangeon, en charge de la sécurité sanitaire de la nappe de Machecoul, font tout simplement froid dans le dos. Cette commune de Loire Atlantique est réputée pour la très forte concentration de l'agro-industrie légumière. Il alerte sur l'extrême difficulté à mesurer l'ampleur réelle de la pollution aux pesticides :

« On a recherché sur un large spectre de plus de 4000 polluants. Parmi eux, 35 % sont d'origine industrielle, 28 % d'origine agricole et 26 % d'origine pharmaceutique. On retrouve en majorité des pesticides d'origine agricole. Dans la plupart des cas, on est dans l'impasse technique. Pour la plupart des molécules, on n'a pas la capacité d'aller rechercher les métabolites ou les pesticides. Par exemple, pour le S-métolachlore, ce n'est qu'en 2016 qu'on a pu rechercher techniquement ses métabolites. On va essayer d'identifier par la spectrométrie de masse. Il reste des polluants dans l'eau, en quantités infimes, notamment des herbicides et des antifongiques. On a identifié 33 molécules dans l'eau de Machecoul en sortie de production, sachant que celle-ci est diluée ensuite avec l'eau traitée à Basse-Goulaine. On n'a pu réellement n'en identifier que sept, mais on sait que les 24 autres sont présentes. Ces molécules peuvent être d'origine naturelle, mais elles peuvent aussi être des polluants. Parmi les antifongiques, on trouve le métalaxyl qui peut servir dans l'enrobage des graines, ou encore le carbendazim. On retrouve des métabolites de la terbuthylazine, un herbicide qu'on demande de ne plus utiliser. »¹⁴

Le plus glaçant dans cette déclaration c'est la politique publique qui consiste à prendre l'eau polluée de Machecoul – dont la contamination inquiète les experts - pour la diluer dans l'eau de la nappe de Basse-Goulaine afin de noyer le poisson, ou plutôt de diluer le poison.

12 Sources : bnpe.eaufrance.fr, cieau.com et insee.fr.

13 Source : Agence Régionale de Santé : https://www.atlantic-eau.fr/sites/default/files/2020-09/retz_machecoul.pdf

14source : https://actu.fr/pays-de-la-loire/machecoul-saint-meme_44087/loire-atlantique-une-trentaine-de-polluants-insaisissables-dans-leau-dune-nappe-phreatique_58175311.html

5 – Intoxication du monde :

L'empoisonnement volontaire des habitant·es et des travailleur·euses

Les premières victimes de l'intoxication aux produits chimiques sont les ouvrier·ères agricoles. Le 23 mai 2023, l'entreprise Pirmaloire a été condamnée pour avoir intoxiqué 18 personnes au metamsodium en 2018. Ce pesticide avait été interdit par 12 états européens dès 2011. Mais l'agro-industrie légumière a continué de l'utiliser en toute impunité provoquant l'intoxication de 61 ouvrier·ères agricoles le 28 septembre 2018, puis celle de 70 autres ouvrier·ères trois jours après à quelques kilomètres du premier drame. Selon la secrétaire nationale de France Nature Environnement, Florence Denier-Pasquier, ce produit est « *plus dangereux encore que le glyphosate* ». Selon un chercheur interrogé après l'intoxication : « *c'est un poison, un couteau suisse pour stériliser le sol. Sur la même molécule, vous avez un tue-vers, un fongicide [contre les champignons], un désherbant et un antiparasitaire, développe Bernard Jégou, chercheur à l'Inserm, directeur de l'Irset (Institut de recherche en santé, environnement et travail) et directeur de la recherche à l'école des hautes études en santé publique. Tout ce qu'il rencontre succombe* ».¹⁵

Et devinez à quoi sert ce produit toxique épandu ? A cultiver de la mâche. Et celle de qui ? De la fameuse « *fédération des maraîchers nantais* » ! Mais pas d'inquiétude, « *"ce qui est important, c'est que dans votre barquette de mâche, vous n'avez que de la mâche, belle et appétente. Et pour cela, il faut une préparation des sols"*, justifie Antoine Thiberge, directeur de la Fédération des Maraîchers nantais, à laquelle appartient la société Primaloire, mise en cause dans les intoxications de Brain-sur-l'Authion.

Ne nous y trompons pas, les patrons des grosses sociétés agricoles ne mettent pas la main dans la terre, c'est leurs ouvrier·ères qui travaillent et produisent la richesse, c'est leurs ouvrier·ères qui sont empoisonnés par leur choix techniques absurdes. Pour Régis Chevallier, qu'importe la santé des ouvrier·ères, qu'importe la biodiversité et l'empoisonnement de la population, il regrette surtout « *d'avoir dû jeter beaucoup de mâche* » après l'interdiction et d'être contraint à « *tester en urgence des nouvelles méthodes de désherbage* ».¹⁶ Ce qui importe à Régis Chevallier, c'est seulement la bonne santé de sa SCEA¹⁷ et de ses finances !

En réalité, ce produit est dans le collimateur de l'ASEA (Autorité Européenne de Sécurité des Aliments) depuis 2007. Mais le lobby agro-chimique dispose d'un tel pouvoir d'inertie qu'aujourd'hui encore son interdiction en France n'est que temporaire ! L'agence avait pourtant pointé de nombreux risques pour la biodiversité, pour la santé humaine, et pour l'atmosphère.¹⁸

Le metamsodium a fait scandale, mais l'agro-industrie légumière utilise un nombre considérable de produits comme celui-ci. On parle beaucoup des néonicotinoïdes, mais il y en a tant d'autres, particulièrement utilisés par l'agro-industrie légumière nantaise : qui connaît le metabromuron, le dazomet, le napropamide ? Qu'apprendra-t-on demain sur l'impact de ces produits ? Des molécules nouvelles sont sans cesse mises sur le marché et épandues dans la terre et l'eau. Hélas, ce n'est que des années plus tard qu'on en mesurera les effets dévastateurs. Entre 2019 et 2020, des centaines de poissons ont été retrouvés morts dans un canal à Saint Julien de Courcelles à cause d'un produit utilisé pour le blanchiment des serres.

15 source : https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/metiers/agriculture/enquete-franceinfo-un-poison-une-kalachnikov-inquietudes-autour-du-metam-sodium-le-pesticide-qui-a-intoxique-70-personnes-dans-le-maine-et-loire_2990059.html

16 source : <https://www.20minutes.fr/nantes/3180795-20211125-nantes-intenable-specialite-convoitee-mache-pique-nouveau-crise>

17 Société civile d'exploitation agricole : forme sociétaire prisée par les accapareurs.

18 voir le résumé de l'avis : <https://archive.wikiwix.com/cache/index2.php?url=http%3A%2F%2Fwww.efsa.europa.eu%2Ffr%2Fefsajournal%2Fpub%2F2334#federation=archive.wikiwix.com&tab=url>

Les maraîchers nantais repeignent le toit de leurs serres à chaque printemps avec une peinture blanche à la chaux pour réduire la température sous serre pendant l'été. Sans cette peinture, il serait impossible de cultiver sous serre car la température serait insoutenable pour les humains. La peinture a une durée de vie de 4 mois. Elle se craquelle au fur et à mesure et se dissout avec les premières pluies d'automne. Pour retirer la peinture en octobre/novembre, la soude caustique est aspergée sur la peinture pour la dissoudre. La soude utilisée va directement dans le sol et peut se retrouver dans les bassins de rétentions, puis vidée directement dans la Loire. Les serres sont repeintes à l'hélicoptère (entreprise Airagri) car c'est le moins cher, ça coûte +/-1500€ / ha / 5 min .

6 – Chauffe le climat !

L'impact climatique et l'arnaque écologique

Jetons un œil à la répartition des productions de l'agro-industrie légumière nantaise :

Cultures sous serres

- **Tomate** : 81 Ha dont 70 Ha chauffés– 37 000 tonnes, 5% de la production française
- **Concombre** : 43 Ha dont 37 Ha chauffés– 20 000 tonnes, 25% de la production française, 1^{ère} région Française pour la production précoce.

Cultures de plein champ ou abris froids

- **Mâche** : 30 000 tonnes 85 % de la production nationale 50 % de la production européenne
- **Poireau de primeur** (été-automne) : 19 000 tonnes
- **Radis** : 18 millions de bottes
- **Muguet** : 150 Ha, 80 % de la production nationale

source : <https://www.cddm.fr/page/le-mara%C3%A9chage-en-loire-atlantique>

La prééminence des serres chauffées est une aberration écologique totale pour produire des légumes contre-saison. Selon l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), la consommation énergétique moyenne des serres était de 327 kWh/m² en Bretagne. Une tomate produite sous serre chauffée émet - avec 2,2 kilos de CO₂ pour un kilo de tomates - sept fois plus de gaz à effet de serre qu'une tomate produite en France en saison et près de quatre fois plus qu'une tomate importée d'Espagne ! En Loire Atlantique, les serres chauffées dominent la production de tomates et de concombres.

Le puissant lobby agro-industriel a même réussi à faire accepter l'attribution du label bio à des cultures sous serres chauffées,¹⁹ alors même que le règlement européen de la bio inclut le respect de la saisonnalité des légumes ! Dans un contexte de rétractation du marché bio – qui est un marché de niche - l'introduction de telles pratiques a pour double effet de décrédibiliser le label et de permettre à des grosses sociétés de voler des parts de marché aux petits paysan-nes. L'industrialisation du label bio est un danger pour l'agriculture paysanne.

L'agro-industrie nantaise du légume est une agriculture fossile, énergivore, qui par la mécanisation à outrance et la prolifération des serres chauffées émet énormément de CO₂, alors même que des milliers de paysan-nes-maraîchers prouvent tous les jours par leur travail patient qu'il est possible de produire autrement. Cultiver de la mâche sur plastique et sous plastique, pour ensuite l'emballer dans du plastique pour enfin la vendre en supermarché est une pratique d'une autre époque.

¹⁹ source : https://www.lemonde.fr/economie/article/2019/07/11/les-serres-chauffees-autorisees-sous-conditions-dans-l-agriculture-bio_5488240_3234.html.

7 – La maladaptation au changement climatique

Un pansement sur ne jambe de bois

Conscient que leur modèle est à bout de souffle, plutôt que d’engager un basculement agro-écologique, radical mais nécessaire, l’agro-industrie invente sans cesse de nouvelles fausses solutions. En Loire-Atlantique, comme en Bretagne, l’agro-industrie légumière projette elle aussi de se doter de bassines, et les méthaniseurs prolifèrent. Plutôt que de démanteler les méga-exploitations, de sortir d’un modèle productiviste et exportateur sans avenir, les recherches financées par la puissante « fédération des maraichers nantais » (dont un site a été pris pour cible par les manifestant-e-s l’année dernière) visent à perpétuer le même fonctionnement.

A cet égard, le remplacement du désherbage chimique par le désherbage thermique est un exemple criant. *« Avec l’arrêt de l’autorisation du métam-sodium, les producteurs se retrouvent démunis face à la concurrence des pays limitrophes tels qu’Espagne, Italie, Portugal qui ne sont pas concernés par ces interdictions, ou qui les autorisent via les systèmes des Autorisations de Mise sur le Marché pour faire face aux situations d’urgence (AMM 120 jours). »* Il est donc urgent de trouver une alternative pour persévérer dans le même modèle, de remplacer la « désinfection chimique » par la « désinfection thermique » des sols. Et donc pourquoi pas « désinfecter le sol » avec « des automates à vapeur technique » ?

Cette technique énergivore, utilisée à une échelle industrielle n’est pas écologiquement viable. Elle génère de très fortes émissions de Gazs à Effet de Serres. En effet, la consommation de gasoil de ces appareils est très gourmande : *« Pour une désinfection de surface (10 cm) avec des cloches ou coffres, il est de 5 à 10 minutes pour une consommation moyenne en gas-oil de 0,5 à 1 l/m². Une désinfection profonde avec des bâches nécessite un temps moyen de 3 heures pour une consommation de 2 l/m². »*²⁰ Donc pour un hectare (10 000 m²), la consommation peut varier entre 5000 L et 20 000 L/ha. Un rapport sur le sujet conclut : *« La désinfection du sol à la vapeur demeure une méthode coûteuse aussi bien en énergie qu’en main d’œuvre. Elle doit rester la mesure ultime. »* L’explosion des coûts de l’énergie remet en cause la viabilité économique de cette méthode.

Structurellement c’est l’ensemble de la filière mâche qui est prise au piège de la mal-adaptation au changement climatique comme le constataient déjà en 2021 les patrons du secteur : *« les coûts des intrants indispensables à la culture de la mâche ont fortement augmenté ces derniers mois : + 10 % sur le prix du sable, + 45 % sur les engrais, + 50 % sur le tarif des bobines de film plastique, selon la filière. Sans compter que le coût du gaz et du carburant a aussi grimpé. “C’est du jamais vu. Nos marges sont désormais extrêmement réduites”, s’alarme Régis Chevallier. “On arrive à un trop-plein”, confirme Laurent Bergé, président d’Océane, principale coopérative légumière du bassin nantais. “Les producteurs ne peuvent plus absorber à eux seuls ces surcoûts. Il faut trouver une solution sinon on ne pourra plus sortir de mâche.” Comme si cela ne suffisait pas, l’interdiction des emballages plastiques et des élastiques au 1er janvier 2022 entraînera des frais supplémentaires de conditionnement jugés “importants” »*²¹

Plutôt que de produire moins de mâche, de redistribuer les terres pour des installations en maraichage paysan et de reconstruire le bocage retzien, les agro-industriels se convertissent dans l’industrie énergétique, un marché qui ne connaît pas la crise. C’est l’arnaque de la co-génération. Ils achètent de grosses turbines à vapeur qui fonctionnent à l’énergie fossile (gaz, fioul, biomasse),

20 Source : https://geco.ecophytopic.fr/concept/-/concept/voir/http%253a%252f%252fwww%252egeco%252eeco%252efr%252fgeco%252fconcept%252fDesinfection_A_La_Vapeur ou encore Plantes, Agroscope Fiche technique | N° 34 / 2016 La désinfection du sol à la vapeur, auteurs: Céline Gilli, Vicent Michel.

21 source: <https://www.20minutes.fr/nantes/3180795-20211125-nantes-intenable-specialite-convoitee-mache-pique-nouveau-crise>

pour produire de l'électricité. Les gazs à effets de serres sont utilisés pour chauffer les serres de maraîchage. L'électricité produite est vendue à EDF. Les serristes ont un contrat de revente à EDF sur la base de 3600h/an pour un prix d'achat de 140€ MWh. Ainsi, tomates, concombres et autres légumes deviennent des produits secondaires et les « *maraîchers nantais* » deviennent des patrons de centrales thermique. La boucle est bouclée au prétexte « *d'économie circulaire* ».

8 - Les méfaits de Mr Vinet

Un exemple de baron de l'agro-industrie nantaise

Vinet est un bon exemple des malversations de ce secteur : c'est un criminel climatique et un exploiteur social.

En 2017, il est condamné pour « *tromperie sur la marchandise* » après avoir vendu en 2014 800 000 concombres hollandais sertis du label « *made in France* ». En 2019, un rapport de contrôle des rejets atmosphériques a mis en évidence les dépassements des valeurs limites d'émission applicables à la chaudière-bois utilisée pour chauffer 17ha de serres. Dans ces rejets, les inspecteurs notent également des poussières de dioxines/furanes, des résidus de plombs etc. En 2021, il est condamné pour « *destruction non autorisée d'une espèce animale protégée* » après avoir arraché sans autorisation 430 mètres de haies, en avril 2020, en pleine période de nidification.

En 2021 toujours, la préfecture de Vendée a autorisé la destruction des habitats de la grenouille verte et du triton palmé (espèces protégées) en raison du prétendu « *intérêt public majeur* » de la construction de serres à Commequiers. Le tribunal administratif a ensuite cassé cet arrêté... mais trop tard, les serres étaient déjà construites et les espèces détruites ! Pour couronner le tout, le ministre de la transition écologique a volé au secours de Vinet en sollicitant l'annulation de la décision du tribunal administratif.

A grand renfort de dérogations au droit du travail, Vinet exploite des centaines d'ouvrier-ères agricoles. Comme bien d'autres agri-managers, il leur impose des cadences infernales, les expose à des produits chimiques et les soumet à des règles quasi-esclavagistes : « *interdiction de parler, obligation de rester à genoux* »... A la fin du mois, Vinet récupère un loyer sur le salaire de ces ouvriers, puisqu'il leur loue des dortoirs à 10-15 places comme un vulgaire marchand de sommeil.²² Et bien évidemment, bien qu'ayant des contrat de travail identique, les femmes sont moins payées que les hommes.²³

22 Source : témoignages anonymes des travailleurs-euses et membres d'associations qui viennent en aide aux migrants.

23 source : article 20 minutes du 12 mai 2006.